

2021-09-07

Mardi, le 7 septembre 2021

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance ordinaire ce mardi, sept septembre deux mille vingt et un (07-09-2021) à dix-neuf heures trente en respectant les consignes du gouvernement relativement au couvre-feu ainsi qu'à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne.

La rencontre a lieu dans la salle située au 2^e étage du Centre communautaire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QU'en zone verte, les séances sont publiques avec un nombre restreint de participants afin de respecter les consignes du gouvernement ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en respectant les consignes du gouvernement relativement à la distanciation sociale de deux (2) mètres entre chaque personne avec port d'un couvre-visage lors des déplacements ;

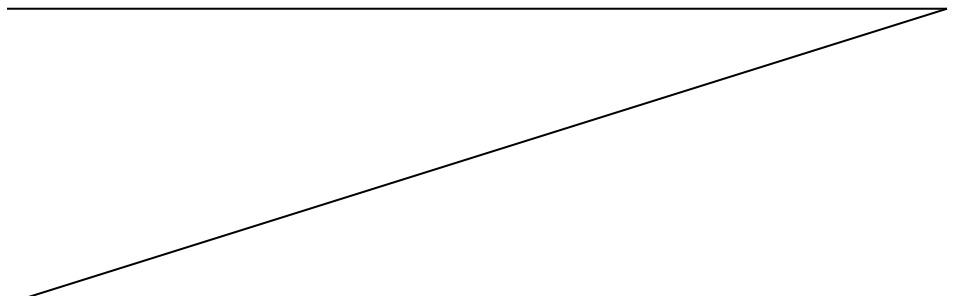
202109-235

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente séance du conseil sera tenue et que les membres du conseil, les officiers municipaux puissent y participer en respectant la distanciation sociale recommandée par le gouvernement.

Adoptée



2021-09-07

Mardi, le 7 septembre 2021

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mardi, sept septembre deux mille vingt et un (07-09-2021) à dix-neuf heures trente au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Adrien Gagnon
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Claude Dupont
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Maxime Allard
Siège N° 6 = Francis Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

- 1° Adoption de l'ordre du jour ;
- 2° Compte-rendu du responsable du réseau d'égout ;
- 3° Adoption du procès-verbal des réunions précédentes ;
- 4° Suivi des réunions précédentes (si changement) ;
- 5° Certificat de crédits suffisants ;
- 6° Adoption des comptes ;
- 7° Compte-rendu des sorties des élus ;
- 8° La correspondance ;
- 9° Rapport des revenus et dépenses ;
- 10° Planification stratégique ;
- 11° Priorité d'intervention annuelle ;
- 12° Période de questions ;
- 13° Pause ;
- 14° Offre de service de GIDexperts inc. – gestion des bâtiments municipaux ;
- 15° Offre du journal Actualités l'Étincelle pour promouvoir l'achat local ;
- 16° Demande de subvention – Route 257 ;
- 17° Invitation au souper bénéfique pour la sauvegarde de l'église St-Hippolyte de Wotton ;
- 18° Voirie ;
- 19° Varia ;
 - 19.1° Compensation demandée – service de garde ;
 - 19.2° Reddition TECQ – remboursement des travaux effectués ;
 - 19.3° Offre de service – Coopérative Marché au Cœur ;
 - 19.4° Avis de motion – rémunération des élus ;
 - 19.5° Mandat pour une demande d'évaluation de prix pour une porte additionnelle ;
 - 19.6° Proposition du BEAM ;
 - 19.7° Demande de financement temporaire – travaux de la TECQ ;

202109-236

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE l'ordre du jour soit accepté comme tel et qu'il demeure ouvert jusqu'à la fin de la session.

Adoptée

PROCÈS-VERBAL

Attendu que les élus ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 et qu'ils en ont pris connaissance ;

202109-237

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE le procès-verbal soit adopté.

Adoptée

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

202109-238

Je soussignée, Maryse Ducharme, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes ci-après mentionnés.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

LES COMPTES

202100443 = Bell Canada : téléphone pour agent de développement et bureau municipal	254.91 \$
202100444 = Bell Mobilité : forfait cellulaires	144.75 \$

TOTAL DES DÉPENSES D'AOÛT : 108 044.37 \$
TOTAL DES REVENUS D'AOÛT : 45 489.69 \$

202190246 = Stephen Channer (1 semaine) pelouse	65.19 \$
202190247 à 250 = Maryse Ducharme : salaire (4 semaines)	3 193.00 \$
202190251 à 254 = Jean-Philippe Gilbert : salaire (4 semaines)	2 487.00 \$
202190255 à 258 = Dany Guillemette : salaire (4 semaines)	2 643.00 \$
202190259 à 262 = Émilie Windsor : salaire (4 semaines)	2 339.00 \$
202190263 à 264 = Serge Lapointe (1 semaines) accueil	294.43 \$
202190265 = Maxime Allard : rémun. des élus pour sept 2021	284.80 \$
202190266 = Claude Blain : rémun. des élus pour sept 2021	284.80 \$
202190267 = Claude Dupont : rémun. des élus pour sept 2021	284.80 \$
202190268 = Adrien Gagnon : rémun. des élus pour sept 2021	284.80 \$
202190269 = Francis Picard : rémun. des élus pour sept 2021	284.80 \$
202190270 = Pierre Therrien : rémun. des élus pour sept 2021	853.88 \$
202190271 = Richard Viau : rémun. des élus pour sept 2021	284.80 \$
202190272 = Stephen Channer : 30 h 30 entretien de la pelouse	389.87 \$
202100446 = Maryse Ducharme : étiquettes, cahiers, brocheuses, agendas, cadre	238.63 \$
202100447 à 450 = Michel Larrivée : conciergerie école, bibliothèque, centre communautaire (4 semaines)	1 320.00 \$
202100451 = Mégaburo : service de photocopies – lecture de compteur	86.60 \$
202100452 = Centre de services scolaire : location locaux école	175.00 \$
202100453 = Bell Canada : téléphone pour agent de développement	60.19 \$
202100454 = Vivaco : essence, caisse d'eau, levier électronique	618.87 \$
202100455 = CRSBPE : cartes d'abonné, étiquettes, codes à barres	38.81 \$
202100456 = Ministère du revenu : cotisation de l'employeur	5 455.49 \$
202100457 = MRC des Sources : quote-part versement 3 de 4	19 337.00 \$
202100458 = Régie sanitaire des Hameaux : quote-part septembre 2021 et plastiques agricoles	2 722.96 \$
202100459 = Pelletier et Picard : débranchement au terrain de balle, lumière de rue (chemin St-Rémi et Route 257)	319.63 \$
202100460 = Agence des douanes et du revenu : cotisation de l'employeur	1 818.76 \$

202100461 = Infotech : webinaire élections	281.69 \$
202100462 = Pierre Therrien : frais de déplacement	25.00 \$
202100463 = Éditions juridiques FD : enveloppe président d'élection + révision	188.54 \$
202100464 = SAAQ : déremisage du camion Western Star	814.09 \$
202100465 = Régie incendie des Trois Monts : quote-part	16 976.66 \$
202100466 = Fonds d'information sur le territoire : avis de mutation	15.00 \$
202100467 = Municipalité de Saint-Georges : service inspection pour avril, mai et juin 2021	4 428.80 \$
202100468 = Eurofins Environex : analyses de laboratoire	331.41 \$
202100469 = Gravière de Ham : gravier mg20 b	54 381.57 \$
202100470 = Transport Excavation Michel Couture et fils : transport gravier	21 853.04 \$
202100471 = Pneus et Mécanique Vachon : pneus	898.91 \$
202100472 = J.N. Denis : collet, peinture en spray, stroboscope, loom, shaft fer usagé,	168.60 \$
202100473 = Charest International : pipe	597.65 \$
202100474 = Desroches : diesel	4 161.51 \$
202100476 = Saphir Technologie : service professionnel, antivirus (6)	546.06 \$
202100477 = RAVIR : semaine de la culture	250.00 \$
202100478 = Hydraulique Vigneault : couteau d'aile urethane, ressort, collier de serrage, boyau, essuie-tige, polypak, tige chrome	1 544.03 \$
202100479 = Thomas Munkittrick : transport de gravier	3 493.94 \$
202100480 = Fonds de Solidarité FTQ : régime retraite	920.84 \$
202100481 = Oxygène Bois-Francs : acétylène	16.39 \$
202100482 = Transport et excavation Stéphane Nadeau : transport, sable abrasif	4 563.10 \$
202100483 = La Meunerie : dernier versement de la subvention 2021	1 325.00 \$
202100484 = Excavation Claude Darveau : transport gravier et sable abrasif d'hiver	7 987.69 \$
202100485 = Wurth : outil de sertissage, lampe ergo, goupille, colle forte, asst connecteurs	702.79 \$
202100486 = Atelier Lavoie : trimmer head, eyelet	74.00 \$
202100487 = Grenier Bio Excavation : transport	4 824.20 \$
202100488 = Excavation Pellerin : préparation du terrain	11 313.54 \$
202100489 = Fabien Eggena : cèdre pour tables, planches murales	831.85 \$
202100490 = Camion BL : seal ring, filtre à huile	47.72 \$
202100491 = Portes Promax : inspection des 3 portes, lubrification, déplacement, travail	198.25 \$
202100492 = Gesterra : redevances et enfouissement	1 652.11 \$
202100493 = JMJTECH : panneau solaire, support pour panneau	488.64 \$
202100494 = Édith Mailhot : spectacle du 25 août 2021	200.00 \$
202100495 = Cooptel : entente pour le service de desserte internet haute-vitesse	14 900.00 \$
202100496 = Ferme Francis Picard : ponceau 30' x 12 pouces	287.44 \$
202100497 = Clémence Hourlay : rémunération du responsable de la bibliothèque (4 semaines)	180.00 \$
202100498 = Hydro Québec : éclairage des rues	158.64 \$
202100499 = Transport Jacques Bissonnette : transport	2 329.89 \$
202100500 = Excavation Marquis Tardif : transport	14 600.75 \$
202100501 = Frank Logan et Fils : transport	8 515.37 \$
202100502 = Excavation TF : transport	13 694.27 \$
202100503 = Petite caisse : timbres, breuvages	300.00 \$
202100504 = Comité de développement : subvention 2021	4 500.00 \$
202100505 = Claude Dupont : 3 photos sélectionnées	60.00 \$
202100506 = Maryse Gaudreault : 2 photos sélectionnées	40.00 \$
202100507 = Antoine Dolé : 10 photos sélectionnées	200.00 \$

RBC : camion Western Star (60 mois /2018-02-21 à 2023-02-21)	3 141.10 \$
Kubota Canada : tracteur à pelouse (60 mois / 2017-07-22 à 2022-06-22)	301.94 \$
	<hr/> 257 478.12 \$

202109-239

Il est proposé par le conseiller Claude Blain
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE les comptes ci-haut mentionnés soient acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

MOTION DE FÉLICITATIONS À SERGE LAPOINTE

202109-240

Il est proposé par le conseiller Claude Dupont
appuyé par le conseiller Francis Picard

QUE les membres du conseil donnent une motion de félicitations à Serge Lapointe pour le bon travail effectué à l'Accueil.

Adoptée

RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES

Le rapport des revenus et des dépenses et l'état comparatif préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme en date du 31 août 2021 ont été déposés.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

202109-241

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil adoptent la planification stratégique tel que présenté ci-dessous :

Mot du maire

Nous sommes particulièrement fiers de vous présenter notre planification stratégique développée dans une perspective de partenariat avec nos citoyens. La mise en place de cette planification nous permet d'assurer un développement judicieux et lucide dans le respect des mandats qui nous sont conférés. Nous avons voulu en tant que communauté dynamique, développer un processus coordonné et méthodique qui sert à établir diverses orientations ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser.

Toutes les activités de concertation, planifiées avec les acteurs du milieu, assurent non seulement une gouvernance saine, dans un climat de confiance et de transparence, mais facilitent aussi l'adhésion de la population. À l'aide de cette planification, nous créons un lieu d'échange entre l'administration municipale et ses partenaires pour nous assurer de livrer le meilleur maintenant et pour l'avenir.

La Municipalité de Saint-Adrien est animée par un souci de faire mieux, dans le respect de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la qualité environnementale : et l'élaboration de la planification stratégique est un moyen clé pour arriver à maintenir l'effervescence omniprésente au sein de notre communauté.

Pierre Therrien, maire

Historique de Saint-Adrien

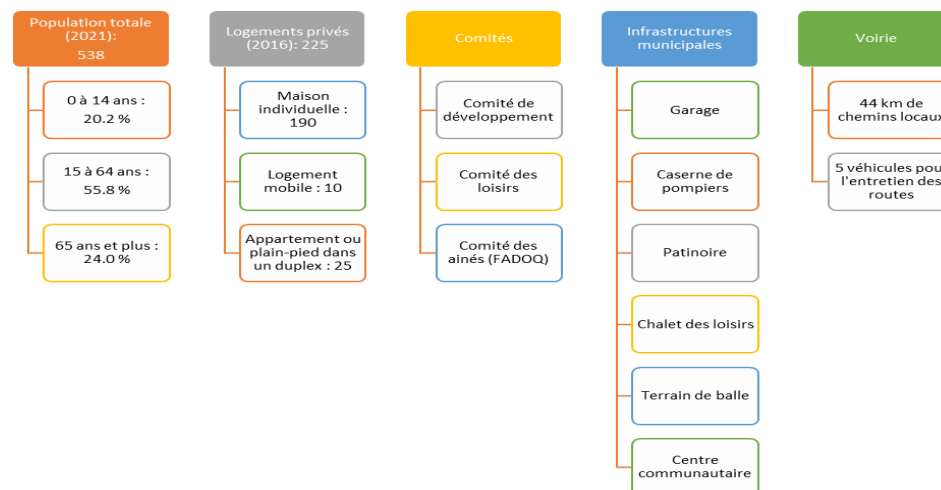
Fondé en 1878, Saint-Adrien est aujourd'hui un village effervescent et en pleine expansion de 530 habitants. Niché dans les Appalaches, dans la MRC des Sources, il se situe aux frontières des régions de l'Estrie (Cantons de l'Est) et des Bois-Francs (Centre-du-Québec). Notre municipalité se distingue par ses initiatives d'avant-garde, notamment sur le compostage à domicile.

Ce qui fait le charme de Saint-Adrien, ce sont les gens qui y demeurent et qui œuvrent à son développement et à sa qualité de vie. C'est un havre de quiétude, de charme, d'air pur et de vitalité, le cadre de vie idéal pour les jeunes familles. On y retrouve des gens accueillants et conviviaux, fiers de leurs racines et de leur environnement. Il suffit d'une visite pour être séduit !

Plusieurs services de proximité sont offerts, dont une école primaire, une épicerie zéro-déchet, un garage automobile, un bureau de poste et un guichet de la Caisse Desjardins. Le village est une porte d'entrée de la Route des Sommets et donne accès au Parc régional du Mont-Ham. Saint-Adrien compte également une salle de spectacle multifonctionnelle, La Meunerie, qui offre une programmation régulière de spectacles d'artistes locaux ou émergents.

L'église du village a été achetée par l'entreprise Projet 1606 afin d'en faire à nouveau un lieu rassembleur pour la communauté, sous une nouvelle forme. Elle sert également de siège social pour le Bureau Estrien de l'Audiovisuel et du Multimédia (BEAM).

Saint-Adrien en chiffres



Valeurs directrices



Forces et faiblesses de Saint-Adrien

Forces



- Population impliquée, beaucoup d'initiative citoyenne et d'entraide
- Présence d'entreprises innovantes agricoles et culturelles
- École primaire de qualité
- Autonomie des infrastructures municipales
- Diversité sylvicole, acéricole et agricole
- Système de compostage domestique
- À proximité du Mont Ham
- Beaucoup de jeunes familles
- Endroit idéal travailleurs autonomes
- Tissu social diversifié et compétences variées au sein de la population

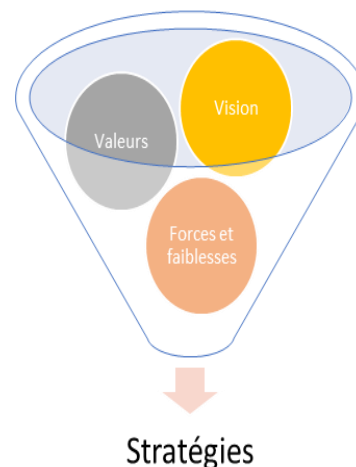
Faiblesses



- Peu de services à même le village
- Peu de services de garde pour les 0-5 ans
- Manque de logements pour les nouveaux arrivants
- Absence de politiques et de services pour les aînés
- Pauvre réception cellulaire et mauvaise connexion internet dans les rangs
- Infrastructures peu accessibles pour les personnes à mobilité réduite
- Peu d'emplois disponibles
- Concentration de la propriété par des non-résidents

Vision :

En mettant en valeur ses richesses naturelles, humaines et entrepreneuriales, Saint-Adrien se démarque par sa communauté d'entraide et de citoyens engagés, ses initiatives environnementales, sa beauté naturelle et son ouverture aux changements par l'entremise de la culture, du tourisme, de l'agriculture et de la foresterie.



1. Offrir un espace de vie sain, tranquille, agréable et inclusif où tous les citoyens sont les bienvenus et peuvent s'épanouir.
2. Favoriser l'augmentation de la population et la pérennité de Saint-Adrien à travers la vitalisation en attirant de jeunes familles et des entreprises dynamiques avec l'école au cœur de son développement.
3. Appuyer et accueillir l'innovation à travers les entreprises agricoles, agroalimentaires, culturelles et touristiques dans une optique de souveraineté en protégeant l'environnement et en mettant en valeur nos ressources naturelles.
4. Valoriser la communauté et la richesse humaine en favorisant l'entraide, les initiatives citoyennes et un tissu social sécurisant.

Plan d'action :

Stratégie 1 : Offrir un espace de vie sain, tranquille, agréable et inclusif où tous les citoyens sont les bienvenus et peuvent s'épanouir.

- Objectif : Permettre à tous les citoyens de participer activement à la vie communautaire.
 - Action 1 : Élaborer une politique municipalité amie des aînés en valorisant leur présence et leur concours aux prises de décisions.

- Action 2 : Repenser les aménagements pour faciliter et rendre plus agréable la participation de aînées à la culture et aux loisirs.
 - Action 3 : Mettre l'accessibilité au cœur des rénovations des bâtiments municipaux existants et inciter les services à favoriser l'accès à toutes et à tous.
 - Action 4 : Faciliter des services pour les personnes âgées désirant rester chez elles, leur permettant de vivre plus longtemps à Saint-Adrien.
- Objectif : Maintenir la tranquillité et le respect de la nature qui caractérise Saint-Adrien.
 - Action 1 : Prendre action pour réduire les excès de vitesse et de bruit au village.
 - Action 2 : Avoir une compréhension des infrastructures municipales en entretien et en investissement pour une approche proactive, menant à une amélioration des voies de transport, des milieux de vie et des services.
 - Action 3 : Inciter les citoyens à entretenir une belle façade et prendre soin de leurs propriétés.
 - Action 4 : Mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la nature.
- Objectif : Se démarquer par des mesures environnementales innovatrices.
 - Action 1 : Mettre en place un programme de construction et de rénovation durables.
 - Action 2 : Poursuivre et stimuler la pratique du compostage domestique en cherchant activement une solution pour les matières putrescibles.
 - Action 3 : Mettre en place et encourager les initiatives citoyennes d'éducation, de sensibilisation et d'actions concernant l'amélioration des pratiques environnementales.

Stratégie 2 : Favoriser l'augmentation de la population et la pérennité de Saint-Adrien à travers la vitalisation en attirant de jeunes familles et des entreprises dynamiques avec l'école au cœur de son développement.

- Objectif : Développer et maintenir des services de garde variés et stimulants pour les jeunes permettant aux parents de s'épanouir professionnellement.
 - Action 1 : Développer l'offre de garde locale pour les 0-5 ans.
 - Action 2 : Supporter le service de garde en place pour les enfants après l'école et pendant les vacances scolaires.

- Action 3 : Prioriser le dynamisme de l'école et son importance pour le village en l'appuyant dans ses initiatives de persévérance scolaire, de participation des parents et d'implication de la communauté.
- Action 4 : Travailler en collaboration avec l'école secondaire et la maison des jeunes pour augmenter la qualité des services pour les adolescents et jeunes adultes, encourageant ainsi la persévérance scolaire
- Objectif : Accroître l'offre en habitations variées pour favoriser une augmentation progressive de la population.
 - Action 1 : Développer un nouveau secteur résidentiel dans le cœur du village présentant une offre en habitation et en services variés et de qualité.
 - Action 2 : Inciter le développement d'une résidence pour personnes âgées, leurs permettant de continuer à résider à Saint-Adrien.
- Objectif : Augmenter l'offre en loisirs et en culture.
 - Action 1 : Encourager les initiatives citoyennes et la diversification de l'offre en culture et loisirs.
 - Action 2 : Bonifier les infrastructures de loisirs municipaux.

Stratégie 3 : Appuyer et accueillir l'innovation à travers les entreprises agricoles, agroalimentaires, culturelles et touristiques dans une optique de souveraineté en protégeant l'environnement et en mettant en valeur nos ressources naturelles.

- Objectif : Encourager l'entrepreneuriat créatif, source d'emplois et d'attractivité pour la région.
 - Action 1 : Rédiger et s'appuyer sur son plan de développement d'une communauté nourricière et son plan d'action, soulignant l'apport de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
 - Action 2 : Mettre en valeur le bois, richesse de Saint-Adrien. Viser l'usage d'éco-matériaux.
 - Action 3 : Favoriser le réseautage et les espaces de collaboration entre entrepreneurs et travailleurs autonomes.
 - Action 4 : Permettre l'accès à Internet haute vitesse partout sur le territoire Adriennois.
 - Action 5 : Rendre Saint-Adrien attrayant pour l'installation de nouvelles entreprises.
 - Action 6 : Soutenir le développement agroalimentaire et le développement de services de proximité.

- Objectif : Attirer et maintenir les touristes par une diversité de l'offre, mettant en valeur des créneaux propres à Saint-Adrien.
 - Action 1 : Mettre l'emphasis sur l'agro-tourisme et la culture comme attraits touristiques.
 - Action 2 : Mettre en valeur notre porte d'entrée pour la route des Sommets et se rattacher à d'autres circuits touristiques dans la MRC des Sources et l'Estrie.
 - Action 3 : Développer une offre touristique complémentaire au Mont Ham.
 - Action 4 : Se concentrer sur les méthodes de transport alternatif par l'entremise de pistes cyclables et de sentiers pour les citoyens et les touristes.
 - Action 5 : Encourager le développement d'une offre en restauration au cœur du village.
 - Action 6 : Accroître la beauté du cœur villageois, mettant en valeur les entreprises, les terrains, les infrastructures et les embellissements.

Stratégie 4 : Valoriser la communauté et la richesse humaine en favorisant l'entraide, les initiatives citoyennes et un tissu social sécurisant.

- Objectif : Encourager le bénévolat et motiver les citoyens à s'impliquer dans la communauté.
 - Action 1 : Créer un réseau de communication d'opportunités pour les organismes à la recherche de bénévoles.
 - Action 2 : Créer une activité de gratitude pour les bénévoles impliqués dans la communauté.

- Objectif : Valoriser la communauté Adriennoise et ses valeurs à travers le changement et l'augmentation de la population.
 - Action 1 : Favoriser la mise en place d'espaces, de structures et d'évènements rassembleurs encourageant les échanges sociaux intergénérationnels et augmentant le sentiment d'appartenance.
 - Action 2 : Améliorer nos canaux de communication tels le Site Web, la page Facebook, l'Adriennois, le babillard et le Marchons ensemble comme outils rassembleurs et attrayants.

La planification stratégique sera déposée également sur le site web de la municipalité ainsi que sur Facebook Saint-Adrien.

Adoptée

PRIORITÉS D'INTERVENTION – ANNÉE 2022

202109-242

Il est proposé par le conseiller Maxime Allard
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE les membres du conseil adoptent les priorités d'intervention pour
l'année 2022 tel que présenté ci-dessous :

Axe 1 : Attractivité et identité		
Priorité ou enjeu ciblé dans la stratégie locale de développement	Moyens d'action à mettre en œuvre en 2022	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Développer et maintenir des services de garde variés et stimulants pour les jeunes, permettant aux parents de s'épanouir professionnellement. (Action : Développer l'offre de garde locale pour les 0-5 ans.) 	<p>Développer une offre de garde de qualité et pérenne pour les 0-5 ans.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Être plus attractif comme village pour les jeunes familles voulant s'établir en région. - Permettre aux parents de retourner au travail lorsqu'il le désire : favorisant le bien-être physique, mentale et économique de la population.
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la tranquillité et le respect de la nature qui caractérise Saint-Adrien. (Action : Mettre en place des mesures pour favoriser l'accès à la nature.) - Attirer et maintenir les touristes par une diversité de l'offre, mettant en valeur des créneaux propres à Saint-Adrien. (Action : Se concentrer sur les méthodes de transport alternatif par l'entremise de pistes cyclables et de sentiers pour les citoyens et les touristes.) 	<p>Planifier un sentier pédestre et cyclable pour une mise en œuvre en 2023.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'offre touristique en plein air complémentaire au Mont Ham. - Offre en loisir pour les citoyens de Saint-Adrien augmentant le bien-être de la population. - Retombée économique du tourisme et potentiel de se rattacher à d'autres pistes cyclables ou circuits.
<ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'offre en habitations variées pour favoriser l'augmentation progressive de la population. (Action : Développer un nouveau secteur résidentiel dans le cœur du village présentant une offre en habitation et en services variés et de qualité.) 	<p>Démarche pour suivre le plan de développement résidentiel et communautaire réalisé à l'automne 2021.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation progressive de la population - Offrir un terrain au projet de Sage-maison - Un espace à proximité du parc municipal pour le développement d'une garderie.

Axe 2 : Développement économique diversifié et durable

Priorité ou enjeu ciblé dans la stratégie locale de développement	Moyens d'action à mettre en œuvre en 2022	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'entrepreneuriat créatif, source d'emplois et d'attractivité pour la région. (Action : Soutenir le développement agroalimentaire et le développement de services de proximité.) - Attirer et maintenir les touristes par une diversité de l'offre, mettant en valeur des créneaux propres à Saint-Adrien. (Action : Encourager le développement d'une offre en restauration au cœur du village.) 	<p>Construction du Marché au cœur : un bâtiment abritant une épicerie, un restaurant et une salle de transformation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emplois à même le village - Ouverture d'un service de proximité, soit le restaurant, et agrandissement de l'épicerie actuelle - Appuis aux entreprises agricoles et agroalimentaires par un espace de transformation et un réseau de mise en marché - Augmentation de l'offre touristique - Accroître la beauté du cœur villageois
<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'entrepreneuriat créatif, source d'emplois et d'attractivité pour la région. (Action : Rédiger et s'appuyer sur son plan de développement d'une communauté nourricière et son plan d'action, soulignant l'apport de l'agriculture et de l'agroalimentaire.) 	<p>Élaborer et suivre un plan d'action découlant du processus de PDCN.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure résilience au changement - Encourager une agriculture de proximité - Encourager les entreprises locales - Créations de liens entre différents groupes locaux.
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la tranquillité et le respect de la nature qui caractérise Saint-Adrien. (Action : Avoir une compréhension des infrastructures municipales en entretien et en investissement pour une approche proactive, menant à une amélioration des voies de transport, des milieux de vie et des services.) 	<p>Élaboration d'une politique et d'un plan d'action pour la gestion des actifs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'état des actifs de la municipalité, augmentant la qualité du service rendu - Augmentation de l'attractivité du village

Axe 3 : Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire

Priorité ou enjeu ciblé dans la stratégie locale de développement	Moyens d'action à mettre en œuvre en 2022	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à tous les citoyens de participer activement à la vie communautaire. (Action : Élaborer une politique municipalité amie des aînés en valorisant leur présence et leur concours aux prises de décisions.) 	<p>Élaborer et suivre un plan d'action découlant du processus MADA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser la présence des aînés. - Augmenter l'accessibilité universelle des infrastructures.
<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'offre en loisirs et en culture. (Action : Bonifier les infrastructures de loisirs municipaux) 	<p>Remplacer le terrain de tennis délabré en Skate-park.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lieux de rassemblements pour les jeunes - Moins de délinquance - Augmenter l'activité physique chez les adolescents
<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'offre en loisirs et en culture. (Action : Bonifier les infrastructures de loisirs municipaux) - Attirer et maintenir les touristes par une diversité de l'offre, mettant en valeur des créneaux propres à Saint-Adrien. (Action : Accroître la beauté du cœur villageois, mettant en valeur les entreprises, les terrains, les infrastructures et les embellissements.) 	<p>Rénovation du chalet du terrain de balle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des salles de bain accessibles en tout temps au parc municipal - Amélioration de l'expérience des équipes lors de tournoi de balle. - Augmentation de la beauté du cœur villageois.
<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à tous les citoyens de participer activement à la vie communautaire. (Action : Repenser les aménagements pour faciliter et rendre plus agréable la participation des aînés à la culture et aux loisirs.) - Valoriser la communauté Adriennoise et ses valeurs à travers le changement et l'augmentation de la population. (Action : Favoriser la mise en place d'espaces, de structures et d'événements rassembleurs encourageant les échanges sociaux intergénérationnels et augmentant le sentiment d'appartenance.) 	<p>Rénovation du chalet des loisirs de la patinoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'espace disponible aux citoyens pour des rassemblements. - Économie d'énergie et usage d'éco-matériaux. - Augmentation de la beauté du cœur villageois.

<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'offre en loisirs et en culture. (Action : Encourager les initiatives citoyennes et la diversification de l'offre en culture et en loisirs.) 	<p>Appuyer le groupe de parents pour un nouveau parc école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la stimulation des jeunes à l'école. - Une plus grande offre en infrastructure de loisirs à Saint-Adrien. - Embellissement du cœur villageois, augmentant l'attractivité.
<ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'offre en habitations variées pour favoriser une augmentation progressive de la population. (Inciter le développement d'une résidence pour personnes âgées, leurs permettant de continuer à résider à Saint-Adrien.) 	<p>Soutenir le projet de Sage-maison.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser la présence des aînées à Saint-Adrien. - Permettre une augmentation progressive de la population. - Favoriser les liens entre tous, la résidence prenant place au cœur du village.

Adoptée

**OFFRE DE SERVICE DE GIDEXPERTS INC.
GESTION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

L'offre de service sera gardée en filière en attendant la lettre de confirmation d'une subvention.

**DEMANDE DAIDE FINANCIÈRE À LA VOIRIE LOCALE
VOLET SOUTIEN
ROUTE 257**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux ;
- L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité mandataire madame Marie-Pier Dupuis, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

202109-243

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Richard Viau, appuyé par le conseiller Maxime Allard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

OFFRE DU JOURNAL ACTUALITÉS L'ÉTINCELLE POUR PROMOUVOIR L'ACHAT LOCAL

202109-244

Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil acceptent l'offre du journal Actualités l'Étincelle au montant de 200 \$ afin de promouvoir l'achat local.

Adoptée

VOIRIE

Il n'y a rien de spécial à signaler. Les employés de voirie ont effectué des travaux de rechargement ainsi que le creusage de fossés.

COMPENSATION DEMANDÉE – SERVICE DE GARDE

Ce dossier sera traité lors de la séance d'ajournement le 9 septembre 2021 à 19 h.

REDDITION TECQ – REMBOURSEMENT DES TRAVAUX EFFECTUÉS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

202109-245

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Francis Picard appuyé par le conseiller Claude Blain

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité de Saint-Adrien s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-Adrien atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

OFFRE DE SERVICE – COOPÉRATIVE MARCHÉ AU CŒUR

Ce dossier sera traité lors de la séance d'ajournement le 9 septembre 2021 à 19 h.

AVIS DE MOTION – RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

202109-246 **AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par Claude Dupont, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le *Règlement numéro 372 modifiant le Règlement numéro 351 fixant la rémunération des élus*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 372 modifiant le Règlement numéro 351 fixant la rémunération des élus* sera déposé à la séance d'ajournement.

Adoptée

MANDAT POUR UNE DEMANDE D'ÉVALUATION DE PRIX POUR UNE PORTE ADDITIONNELLE

202109-247 Il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon
appuyé par le conseiller Maxime Allard

QUE la Municipalité de Saint-Adrien mandate le maire Pierre Therrien ainsi que le conseiller Francis Picard pour faire une demande d'évaluation budgétaire pour une porte additionnelle au garage municipal dans le but de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme PRABAM.

Adoptée

PROPOSITION DU BEAM

Ce dossier sera traité lors de la séance d'ajournement le 9 septembre 2021 à 19 h.

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE PROGRAMME TECQ

202109-248 Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien envoie une demande à la Caisse Desjardins des Sources pour faire un emprunt temporaire de 892 967 \$ pour payer les travaux subventionnés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

QUE le maire, Pierre Therrien et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Maryse Ducharme soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202109-249

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit ajournée jeudi le 9 septembre 2021 à 19 h.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

